



Armoiries  
de Manduel

# LOU PAPET

Numéro - 16 - Aout 2021 - Publication municipale et conviviale

## Mandieuulen



Blason  
des Consuls

### LE TRAIN EST SUR LA VOIE

#### EDITO

Lorsque le train sifflera pourquoi pas à 3h10, nous serons ces inconnus, non pas d'un « Train Bleu » ou d'un « Orient-Express » mais d'un « Alais-Beucaire » avec une halte à Manduel.

En conducteurs de cette «Bête» Messieurs Fournier et Arcas avec toujours cette même verve qui les caractérise nous parlerons de prouesses, d'expropriations, de sabotages, de vente d'un domaine (nous tairons le nom mais chacun le reconnaîtra !) où l'on projette de construire une gare et des magasins.

Nous sommes au milieu du XIXème siècle !

Notre voyage, digne d'un vieux film noir et blanc, sera ponctué d'histoires cocasses, d'arrestations et d'évasion, d'histoires tragiques et funestes où le désespoir et la souffrance côtoient la générosité, le dévouement et la fraternité.

Des mots sur les maux hors du temps.

Alors, en voiture donc pour de nouvelles aventures !

Isabel  
ALCANIZ-LOPEZ  
Conseillère municipale

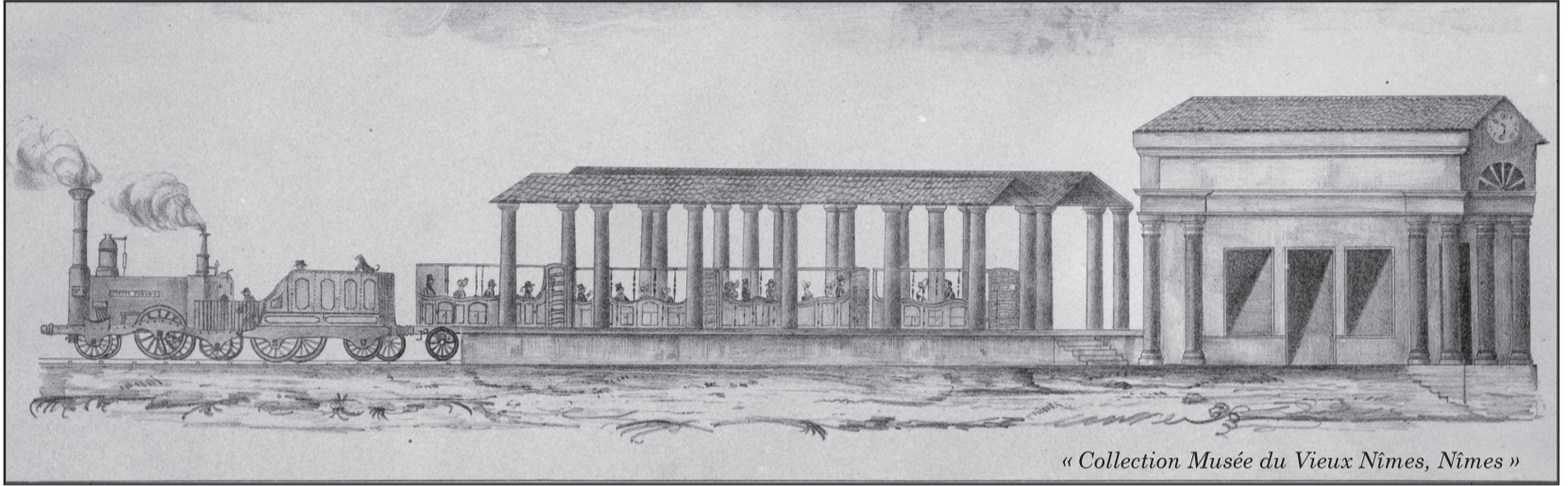
Nous sommes actuellement dans la fin des années 1830, tout au long de la deuxième partie du XIXe siècle, l'industrialisation et la mécanisation vont bousculer pas mal d'habitudes et de traditions notamment à la campagne. A cette époque à Manduel, comme ailleurs, personne n'avait entendu parler du chemin de fer.

#### NAISSANCE DU PROJET

Le projet de relier le bassin minier d'Alais à Beaucaire, port sur le Rhône est né à Paris le 10 mai 1836 dans l'étude du notaire Me Cahouet. Il a été formé une société composée de MM. François-Jules Talabot négociant à Paris et Joseph-Léon Talabot demeurant aussi à Paris et MM. Paulin Talabot, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Louis Vaute, négociant ; Pierre-Marie-Eugène Abric, négociant et Daniel Mourier père, propriétaire, tous demeurant à Nismes. Et autres associés commanditaires.

L'objet de la société est l'exécution d'un chemin de fer des mines d'Alais, et l'exécution d'un chemin de fer d'Alais à Beaucaire par Nismes se divisant en deux parties l'une d'Alais à Nismes et l'autre de Nismes à Beaucaire. La raison sociale est Talabot frères, Veaute, Albric, Mourier et Cie.

Le siège social est à Nis-



« Collection Musée du Vieux Nimes, Nimes »

mes en ce qui concerne les relations de la société avec les tiers ; en ce qui concerne les relations avec les actionnaires le siège est à Paris et à Nismes.

Le capital de la société s'élève à deux mille deux cents actions de cinq mille francs chacune. La durée de la société sera de 20 ans à partir du 1er janvier 1836.

Un an plus tard, le Journal « Le Courrier du Gard » du 17 mai 1837 nous apprend que « M. le Ministre des travaux publics a présenté à la chambre dans la séance du 8 ce projet de très grande importance pour notre département si les chambres l'adoptent comme il y a tout lieu de l'espérer. » Le 25 Juin 1837, la Chambre des députés vote pour que l'on mette à l'ordre du jour les chemins de fer non subventionnés. Le projet relatif au chemin de fer d'Alais à Beaucaire après une longue opposition est adopté à la simple majorité de 5 voix (150 contre 145).

Dans son édition du 2 juillet « La Gazette du Bas Languedoc » nous apprend « A cette nouvelle d'un si grand intérêt pour le commerce de notre département et du midi en général nous sommes heureux de pouvoir en ajouter une autre non moins importante et absolument du même genre : c'est l'annonce d'un chemin de fer de Montpellier à Nismes et se raccorderait à celui de Cette. Et pourrait ensuite rejoindre vers la route d'Avignon la nouvelle ligne d'Alais à Beaucaire. »

Si la Chambre des députés avait voté pour à quelques voix près, il fallait attendre le vote à la Chambre des Pairs. Le projet est présenté le 12 juillet, la victoire n'était pas assurée. Deux fois M. le Ministre a été obligé de prendre la parole pour le défendre contre les vives attaques de M. Boissy d'Anglas et M. le comte Roy. M. Martin (député du Nord) ministre des travaux publics soutient le projet : « Dans le bassin méditerranéen nos bateaux à vapeur sont obligés d'employer les houilles de l'Angleterre, quand nous avons à quelques lieues le bassin houiller le plus riche ; quand nous avons dans les Cévennes des richesses enfouies qu'on ne peut exploiter faute de moyen de transport. » Le projet est adopté avec seulement 59 voix contre 35.

Cette nouvelle opportunité de transport n'est pas vue d'un bon œil par la ville d'Aiguemortes voici en quels termes Vigue Malbert, maire de cette ville s'expri-

maut lors de la séance du 21 mars 1836 du conseil municipal :

« Vous avez eu connaissance par l'arrêté de la préfecture du 22 février dernier de l'établissement d'un chemin de fer entre Alais et Beaucaire passant par Nismes ; vous n'ignorez pas tout le tort que ce chemin de fer doit causer à notre ville et à celles qui l'environnent.

« En effet, Messieurs si l'exécution de ce projet a lieu le commerce maritime qui s'opère par notre port de mer et qui va toujours croissant, sera entièrement anéanti. Les salins de Pécais, l'une des principales ressources pour notre ville, lutteront en vain avec ceux de la Provence, ils succomberont et entraîneront la ruine d'une population de 3.000 âmes. Telle sera, Messieurs, la nouvelle position de notre infortuné pays.

« Je laisse à votre sagesse, Messieurs le soin de vous opposer par tous les moyens légaux qui vous sont offerts à l'exécution d'un projet véritablement désastreux pour notre commune.

« Vu l'arrêté de la préfecture du 22 février établissant que quoique le chemin de fer projeté soit éminemment utile à la circulation, au commerce et à l'industrie du département du Gard, il importe de lui faire subir sur les lieux les examens propres à la défense de son intérêt que son exécution serait susceptible de léser.

« Considérant que si le projet d'un chemin de fer d'Alais à Beaucaire s'effectue, le commerce de la ville d'Aiguemortes se trouvera entièrement anéanti. Que cet établissement enlèverait à la ville d'Aiguemortes le commerce de cabotage qui s'opère dans son port de mer, que par suite tous les rouliers des environs seraient privés de transport d'une marchandise destinée au département et que leur ruine serait aussi celle de l'agriculture à laquelle ils ne pourraient plus donner leurs soins parce qu'elle ne leur offre qu'une part des moyens d'existence utiles à leur famille.

« Il est du devoir du conseil de veiller sur les intérêts généraux de la commune, à délibérer à l'unanimité qu'il proteste par la présente délibération au nom des habitants de la ville d'Aiguemortes contre l'établissement du chemin de fer projeté comme devant causer la ruine du pays. »

Alors que certaines institutions s'en réjouissent, voici ce que dès le 31 janvier 1836, M. le Préfet du Gard en avait averti M. le Ministre de l'intérieur :

Monsieur le Ministre,

Il vient de m'être remis et je m'empresse de vous la communiquer, une délibération de la Chambre de Commerce de Nismes et une pétition d'un grand nombre de négociants ou industriels tant dans cette ville que des environs ayant pour objet d'appeler la bienveillance du Gouvernement sur l'entreprise du chemin de fer d'Alais à Nismes et à Beaucaire.

Je ne puis Monsieur le Ministre que recommander à votre sollicitude pour les intérêts industriels du Midi de la France, une demande si juste et si digne d'être prise en considération.

Le chemin de fer d'Alais à Beaucaire doit influencer de la manière la plus efficace sur la prospérité communale de cette partie de la France et en particulier sur l'exploitation et les débouchés des nombreuses mines et houillères du bassin d'Alais. L'exécution de cette nouvelle voie de communication attendue avec la plus vive impatience comme avec le plus vif intérêt par toute la population de ce pays.

Celle-ci applaudira donc avec empressement à tout ce que le Gouvernement pourra faire pour arriver ou aider à un résultat si avantageux.

#### LES TRAVAUX VONT BON TRAIN

Dans « La Gazette du Gard » du 16 janvier 1838, on peut lire : « Les travaux du chemin de fer des mines de La Grand'Combe à Beaucaire sont ouverts sur toute la ligne et notamment dans la partie supérieure entre les mines et Alais. Tous les ouvrages de longue haleine, tels que les souterrains et les grands viaducs sont en cours d'exécution. Des ateliers nombreux sont en activité, on remarque entre autre celui du pont et du souterrain de Ners, où se trouvent réunis plus de 600 ouvriers, et celui du souterrain et du viaduc de Beaucaire. Il paraît que cette entreprise qui occupe bien des bras sera conduite avec la célérité possible. Il est à désirer qu'il en soit ainsi, car la nécessité de cette nouvelle voie de communication destinée à verser les produits du riche bassin houiller d'Alais dans le port de Marseille et sur tout le littoral de la Méditerranée, se fait de plus vivement sentir de jour en jour. »

Bien évidemment pour établir la liaison ferroviaire d'Alais à Beaucaire des expropriations sont nécessaires, c'est M. Faugier

qui a la charge de traiter avec les propriétaires : « J'ai traité amiablement avec les dix-neuf vingtièmes des propriétaires avec lesquels j'ai été en relation, et les autres sont convenus de s'en rapporter à l'estimation d'experts nommés à cet effet.

« Depuis trois jours que je viens de passer à Nismes, beaucoup de propriétaires se sont mis d'accord avec moi ; j'ai cependant trouvé quelques personnes aux prétentions exagérées qui m'ont dit vouloir se laisser exproprier, attendu qu'on le leur avait conseillé, sous le prétexte que les frais seraient à la charge de l'administration. De tels conseils étaient donnés par des gens peu au courant des conventions signées en 1833. »

Il s'est trouvé cependant des propriétaires en désaccord avec le prix offert.

Les mariés Fabre et Valadier, propriétaires, les nommés Rouard et Saunier, boulangers et le Sieur Auguste Fort, aubergiste tous demeurant à Nismes déclarent qu'ils n'accepteraient pas les sommes qui leur ont été offertes pour l'occupation d'une partie de leur propriété, par suite de l'établissement du chemin de fer dans le territoire de Nismes et font connaître leur demande d'indemnité.

Dans toutes les mairies des communes traversées par la voie ferrée les propriétaires sont invités à consulter les plans et à donner leur avis. En ce qui concerne Manduel, le maire a fait afficher un avis dès le 28 février 1838. Le maire de Manduel prévient ses administrés et toutes personnes intéressées :

1) Que les plans parcellaires du chemin de fer d'Alais à Beaucaire, partant de la limite de la commune de Manduel avec celle de Marguerittes, en aval du chemin de fer, traversant la commune de Manduel, on été déposés dans la mairie de cette dernière et y resteront pendant 8 jours au moins afin que tous les intéressés puissent en prendre connaissance.

2) Il a été ouvert à la mairie un procès-verbal à l'effet d'y être mentionnées toutes les déclarations et réclamations qui pourraient être faites verbalement et devront être signées par les intéressés.

3) Que le délai ci-dessus expiré, toutes déclarations, oppositions, réclamations et observations tant verbales qu'écrites, seront forcloses, et le procès-verbal comme les pièces annexées seront



















## INONDATIONS CATASTROPHIQUES

## Un appel ému du préfet

Nismes le 22 novembre 1840

A MM. les Sous-Préfets et Maires du département,

Messieurs,

Au moment où cette circulaire vous parviendra, je présume que les conseils municipaux auront été convoqués, et que rien n'aura été négligé pour provoquer l'ouverture de souscriptions particulières ; mais ces premières mesures seraient insuffisantes si leurs résultats ne se conciliaient pas. Un jour, un seul jour de suspension deviendrait un siècle d'angoisse pour les infortunés dont l'affreuse situation s'aggrave à chaque instant.

C'est du pain, c'est un asile, ce sont des vêtements, des instruments de travail, des semences qu'il s'agit de leur procurer. Ils attendent des secours de leurs compatriotes, de leurs frères que le terrible fléau a épargnés. J'ai la persuasion qu'il ne leur sera pas refusé ; mais, je le répète, Messieurs, le plus léger délai dans l'application de ces actes de charité publique, entraînerait les conséquences les plus funestes en réduisant au dernier désespoir une foule de familles qui ne se soutiennent aujourd'hui que par l'espérance de voir promptement leurs souffrances allégées.

Hâtez donc, je vous en supplie, Messieurs, au nom de l'humanité, la transmission des délibérations des Conseils municipaux votant des allocations, ainsi que des états de versement du produit des souscriptions dans la caisse municipale du Receveur particulier. Provoquez ces souscriptions de tous vos moyens, de toute votre influence bienfaisante. Vos soins, vos efforts à cet égard, doivent être incessants. Jamais vous n'aurez eu une plus noble mission à remplir.

Envoyez-moi, aussi, je vous prie, Messieurs, la liste nominative des souscripteurs, afin que je leur donne la publicité qui fera connaître la part que ces généreux citoyens auront prises au malheur général.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée, et de mon attachement.

Le Maître des Requêtes,  
Préfet du Gard  
BARON DE JESSAINT

Des villages désespérés  
des plaines dévastéesLe Courrier du Gard  
3 novembre 1840

Avant-hier dimanche, dans l'après-midi, les digues du Rhône ayant été rompues par la crue extraordinaire des eaux, la plaine de Beaucaire a été submergée ; l'eau s'est aussi répandue dans les bas quartiers, dont les habitants étaient plongés dans un grand effroi. Le tocsin a sonné. Le fleuve, dans sa crue a entraîné au pré les murs du Grand Jardin quelques maisons attenantes ou voisines ont été également renversées. Appelés par la cloche de l'alarme, beaucoup de citadins, de paysans, la compagnie du 8e de Ligne qui forme la garnison de la petite cité, sont parvenus à réparer une digue qui s'était rompue sous le canal. Des rapports venus de St-Gilles annoncent que le pont de bois jeté sur la branche du Rhône qui arrose une partie de la localité a été emporté samedi dans la matinée. Deux hommes qui alors s'y trouvaient dessus, ont pu, après avoir nagé sur une certaine distance, gagner la terre à l'aide d'un petit bateau qui se trouvait attaché à des barques entraînées par les eaux. Les digues du côté de l'île de la Camargue sont renversées ; la brèche que les eaux y ont faite a à peu près deux cents mètres de longueur. Une grande partie de l'île est submergée. Toute la plaine du terroir d'Uzès et des communes environnantes est dans le même état ; cette étendue de pays ne présente plus que l'aspect d'un lac immense.

A Roquemaure le petit pont de Mont-Faucon et les ouvrages inachevés qui devaient faciliter les abords ont été également détruits par l'impétueuse et vaste agression des eaux qui menacent le pont suspendu, l'autre petit pont, appelé de la Poustrele, et la ville entière. Jamais les habitants n'avaient vu monter le Rhône et se soutenir aussi longtemps à une telle hauteur. Toutes les semences sont noyées. Les habitants de Roquemaure ont tous démenagé les rez-de-chaussée et mis les bestiaux en lieux de sûreté.

Ce qui ajoute à la fatalité de ces circonstances, c'est que les pluies paraissent être loin de vouloir cesser et que, conséquemment, les eaux au lieu de diminuer, se maintiennent et augmentent même dans leur élévation.

## Le tocsin a sonné

La Gazette du Bas-Languedoc  
5 novembre 1840

2 novembre. - Beaucaire est menacé d'une submersion. Les chaussées font eau de toutes parts. Le Rhône mugit comme la mer et embrasse une étendue immense. Les murs du jardin de la ville ont été emportés. Le maisonnage de M.F. est démolí. Les eaux élevées à la hauteur du premier étage, battent en grondant les barricades aux portes de la ville et jaillissent au travers en longs jets. Les vagues atteindront bientôt le plancher du pont suspendu, il ne s'en manque que d'un mètre et le fleuve grossit à chaque instant. Le tocsin sonne et appelle le peuple aux travaux des chaussées. La pluie battante est continue. Le célèbre établissement de M. Audibert, de l'autre côté du Rhône est abimé. On évalue les dégâts causés à cette propriété à 30.000 fr. A l'aspect de cette scène de désolation, un individu de Beaucaire atteint d'un vertige subit, s'est précipité du pont dans le Rhône, où il a disparu sous les eaux.

A huit heures du soir les maçons et les charpentiers travaillent encore sans relâche et construisent de véritables remparts de guerre. Mais le Rhône mine par dessous et peut d'un moment à l'autre engouffrer les ouvrages. Les chaussées présentent un aspect de désolation. A Tarascon le tocsin sonne souvent. C'est un tableau impossible à peindre.

3 novembre. - A minuit le Rhône a brisé la chaussée et s'est répandu dans la plaine. L'inondation est immense, elle n'a d'autres bornes que les collines. La moitié de la ville est inondée. Tout le quai du canal depuis la porte de St-Gilles jusqu'au café Forest, est sous les eaux. La rue de Charreterie est un étang. La rue des couverts est devenue, pour ainsi dire une bran-

che du Rhône. De toutes parts on entend crever les portes des magasins. Les prières publiques se mêlent aux cris de détresse et au son lugubre du tocsin. Les filles de la Congrégation portant la statue de la Vierge ont passé la soirée à genoux sur la chaussée, à côté des travailleurs dans l'eau jusqu'à la ceinture. On craint que la porte de la Couronne ne s'écroule.

Il paraît qu'après s'être dégoûté par une brèche de près de cent mètres dans la plaine où il a entraîné champs, murs, clôtures, maisons, le niveau du Rhône a baissé. L'énorme crevasse s'est produite à cent pas au-dessus du nouvel abattoir. Les quais du canal sont encore sous les eaux. La plaine entière est submergée. Les désastres ne sont pas encore connus, Tarascon, Saint-Rémy, Orgon, Château-Renard, Arles, la Camargue sont sous les eaux. Les communications entre Théziers et Aramon sont interrompues. Vallabrègues est complètement sous les eaux. Les habitants se sont réfugiés dans l'église et ont arboré au clocher un drapeau noir. Quelques nacelles ont pu apporter quelques provisions à ces infortunés.

## Le Préfet sur les lieux

Le Courrier du Gard  
6 novembre 1840

Plein d'anxiété sur les communes du département atteintes par l'inondation ou menacées de ses affreux ravages, M. le Préfet recevant de toutes parts des rapports alarmants, allait en toute hâte mardi dernier dans la matinée, partir pour Beaucaire horriblement touchée par les débordements du Rhône et sentait que sa présence était le plus impérieusement nécessaire. Il lui fut impossible de prendre le chemin de fer. Il revint sur ses pas pour faire mettre des chevaux de poste à sa voiture. Et appris à l'Hôtel de la Préfecture que les malheureux habitants de Comps dont le village et tous les alentours étaient envahis et faisaient entendre du haut de leurs maisons que les terribles efforts de l'eau pouvaient ruiner et où il s'étaient réfugiés, des cris de détresse et de désespoir. A leurs angoisses se joignaient les tortures de la faim ; depuis trois jours, ces malheureux paysans étaient privés de nourriture. Les dispositions les plus urgentes furent prises aussitôt par M. le Préfet ; à midi, une voiture attelée de deux forts chevaux et portant 500 kg. de pain, premier et si utile secours, partit pour le lieu désigné. Ces chevaux avaient été amenés pour M. le Préfet qui allait effectuer son départ, lorsqu'on vint le prévenir qu'une locomotive était prête pour lui. M. de Jessaint et M. le Procureur-général Gonet, qui étaient venus s'adjoindre à lui, eurent bientôt atteint la ville de Beaucaire qu'ils trouvèrent dans la plus grande désolation. Après avoir lutté pendant deux jours contre les eaux, les habitants de Beaucaire les virent crever les digues et se répandre en peu d'instant dans toute la plaine. Cette population terrifiée n'eut devant les yeux qu'une mer effroyable. Tous les maux n'étaient pas là il fallut s'occuper à porter secours à un grand nombre de familles qui avaient eu l'imprudence de rester dans la campagne. Depuis le 2 novembre, des coups de fusil, des signaux de détresse ne cessaient de se faire entendre. L'autorité locale craignit que la pluie battante et continue ne ralentit le rôle des marins, il n'en fut rien ; beaucoup de personnes en détresse furent recueillies sur des embarcations. Durant deux jours des bateaux à vapeur ont parcouru le littoral et ramené à Beaucaire un grand nombre d'individus.

M. le Préfet et M. le Procureur général se sont successi-

vement portés sur les lieux submergés ou susceptibles de l'être et ont avisé aux moyens d'arrêter l'invasion ou de le prévenir. L'eau dans les rues basses de la ville et l'embarcadère du chemin de fer a atteint une hauteur d'environ deux mètres. Heureusement qu'au milieu de ce désastre la porte de Beaugard, soigneusement fermée, a pu résister à la force du débordement.

Avant de quitter Beaucaire, M. de Jessaint y reçut la triste nouvelle que le village de Vallabrègues était également inondé et que les habitants s'étaient réfugiés avec leurs bestiaux dans l'église et dans le cimetière occupant un espace élevé encore inaccessible aux eaux ; mais qu'ils étaient privés de nourriture comme les habitants d'Aramon. Cette nouvelle fut apportée par un homme dévoué, qui dans un batelet risqua la descente du fleuve, si terrible en ce moment. Depuis Nismes, 500 kg. de pain prirent la direction de Vallabrègues avec des moyens de faire parvenir ce secours aux pauvres inondés.

## Les boulangers de Roquemaure

La population de Roquemaure lutta pendant trois jours contre les crues du Rhône. Après avoir vu tomber successivement le petit pont de Montfaucon, les digues qui s'y rattachaient, celles de Clos-Mezeau, du Tablier de la Basse-Vallabrègues ; le lundi entre trois et quatre heures les formidables chaussées qui protègent la ville cédèrent malgré les efforts inouïs d'une population qui n'avait pas encore cédé à l'influence de la peur. Ceux des habitants qui étaient restés chez eux n'eurent que le temps de se sauver dans les étages supérieurs de leur maison. La nuit fut affreuse. Les eaux n'ont pas cessé de s'élever, et si la chaussée qui est au nord de la promenade de la Poustrele, la seule qui tienne encore, cède à son tour, les parties supérieures des maisons seront envahies et peut être, comme on le craint, les habitations qui avoisinent cette digue seront-elles renversées par l'épouvantable choc des eaux.

Le jour précédent, le maire de Roquemaure dans sa sage prudence avait donné l'ordre aux boulangers de faire autant de pains qu'ils pouvaient et d'en fournir chacun 30 kg. à l'hospice. Le lendemain, dans la soirée, alors que l'inondation s'étendait dans la ville, le maire put disposer de 199 kg. de pain et, au moyen de bateaux qu'il avait fait amarrer devant la mairie put faire la distribution. Prévenu, M. le Sous-Préfet d'Uzès, à 4 heures du matin fit partir deux charrettes chargées de 1.030 kg. de pain. Un bateau de Roquemaure vint les chercher sur la route inondée, à l'endroit où les charrettes ne pouvaient plus avancer.

## L'eau arrive à Bellegarde

A Bellegarde dans la nuit du 2 au 3, le Rhône qui avait rompu ses digues du côté de la rive gauche et s'était répandu dans la campagne les a aussi rompues du côté de la rive droite et est parvenu avec une furieuse rapidité jusqu'à environ deux cents mètres des habitations. Le maire aussitôt donné des ordres aux habitants pour qu'ils se portassent sur divers ponts que les secours pourraient atteindre.

On avait cru entendre du côté du pont d'Arles des cris de détresse. Le maire se souvenant qu'il y avait un bateau dans une campagne voisine, s'empressa de l'envoyer chercher. Il était en si mauvais état qu'il parut téméraire de s'en servir. Cependant deux hommes courageux, les nommés Henri Jérôme, ancien militaire, habitant la commune, et Pierre Pa-

rody, matelot à Toulon, et retenu à Bellegarde par les intempéries se dirigèrent dans la misérable barque vers l'endroit d'où partaient les cris. Ils trouvèrent au-delà du pont d'Arles deux hommes réfugiés dans un arbre, les recueillirent et plus loin les transbordèrent dans une barque du Rhône où des marins leurs donnèrent tous les soins que leur état réclamait. Ces malheureux bergers avaient vu périr leurs deux autres camarades qui ne pouvant parvenir au haut de l'arbre furent engloutis par les eaux. Les deux hommes sauvés sont de Bellegarde.

## L'eau arrive à Vauvert

Dans la soirée du mercredi 4, le maire de Vauvert ayant appris que par suite de la rupture de la chaussée du Rhône, les marais de St-Gilles et de Vauvert n'offraient plus qu'un courant d'une épouvantable étendue, charriant toutes sortes d'objets et le plus fréquemment des tonneaux vides ou pleins, parvint à les faire amarrer à terre. Le maire de Vauvert s'est rendu sur les lieux submergés et a travaillé à l'organisation d'un sauvetage. Dans les marais l'eau a atteint la hauteur de 3 mètres, dans l'état normal en hiver et après de fortes pluies elle n'arrive qu'à 0,75 m. ou 1 m. Selon les mêmes rapports tout le pays jusqu'à Aiguesmortes est submergé à une hauteur considérable.

M. le Préfet est parti le 4 avant midi pour Saint-Gilles ; il s'est transporté à Bellegarde et a été de retour à Nimes à 4 h. du matin.

## Le Gard au secours d'Avignon

L'extrémité désolante à laquelle Avignon est réduite en ce moment par l'effet de l'immense inondation, a forcé l'administration municipale de cette ville à diriger immédiatement sur le département du Gard une grande partie de sa population pauvre qui se trouve sans asile et sans nourriture. Antérieurement à cette mesure forcée, M. le Préfet du département de Vaucluse avait demandé à M. le Préfet du Gard, par voie télégraphique, et au compte de la ville d'Avignon, l'envoi d'une douzaine de bœufs. M. Busquet de Sernhac, marchand de bœufs a été aussitôt chargé par M. le Préfet de se procurer le bétail demandé. Cette ville est dans une situation désespérée, les sept-huitièmes en sont inondés.

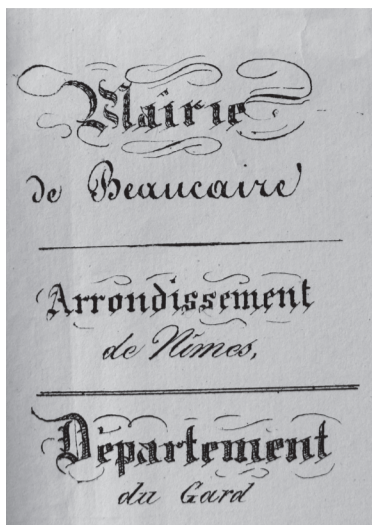
Le Courrier du Gard  
10 novembre 1840

Les pluies ont cessé et le soleil brille d'un vif éclat, mais le vent se maintient constamment et pourrait faire craindre le retour de la pluie. A Beaucaire les eaux s'en vont avec lenteur ; dans le calme peu à peu revenu on apprend que les bateaux à vapeur ont rendu de grands services, ce sont le Papin n°1 et l'Aigle n°5. Dans la journée du 5 les braves marins traversèrent sans hésitation, mais non sans danger, avec une légère embarcation la brèche que le fleuve s'est faite et ramenèrent quatre personnes qui étaient en perdition.

Rivalisant avec eux de zèle et d'intrépidité, le capitaine de l'Aigle, M. Palan, et son digne équipage, cotoyant la chaussée au milieu des écueils de tout genre et dirigeant leur embarcation vers des lieux inaccessibles sont parvenus à sauver 125 personnes. Les marins et les portefaix ont admirablement secondé les équipages de ces deux bateaux.

La ville de St-Gilles a, pour sa part, considérablement souffert ; les eaux ont détruit son pont de bateaux. L'inondation n'a épargné que la partie haute de la





### FOIRE DE BEAUCAIRE

La Gazette du Bas-Languedoc  
6 août 1837

La Foire de Beaucaire, ouverte sous des auspices peu rassurants, n'en a pas moins été généralement plus satisfaisante que la crise actuelle du commerce devait le faire espérer. Elle offrait aux acheteurs un vaste approvisionnement de marchandises et la vente, calme dans l'origine à cause des spéculations de baisse, a fini par devenir active, mais à des prix bien modérés en général. Les articles de Nismes ont trouvé leur débouché mais à des prix bien inférieurs. La draperie, la rouennerie se sont vendues, mais toujours à faibles prix. Cependant cet écoulement de produits est un résultat assez avantageux dans les circonstances actuelles ; puisse-t-il ranimer un peu la confiance est donner quelque essor à notre industrie.

Le Courrier du Gard  
12 juillet 1839

La foire de Beaucaire paraît s'annoncer sous de très favorables auspices. Déjà la petite ville, si célèbre par son marché où se donnent annuellement rendez-vous tant de vendeurs et d'acheteurs de tous les pays. Le champ de foire se pare dans une active progression de la population qui vient périodiquement habiter ces baraques, la rade se garnit de navires et dans l'intérieur de la cité les magasins achèvent de s'ouvrir et de s'organiser. Cette année vient s'offrir une circonstance importante, c'est l'ouverture du chemin de fer. Le voilà, avec ses machines locomotives, ses wagons et ses rails, le voilà avec toutes les conditions exigées où il va transporter les gens avec la rapidité de l'air.

Il ne nous manque maintenant qu'une chose indispensable : de l'eau. Tout est tari, tout est à sec. Dans certains quartiers même, grand nombre de puits ne fournissent plus d'alimentation. La station de départ du chemin de fer bénéficie d'un magnifique éclairage au gaz, ainsi que certains boulevards de la ville.

Courrier du Gard  
2 août 1839

La population pendant la foire a été à peu près la même qu'en 1838, seulement elle a connu des variations extrêmes, vu la facilité des moyens de transport, soit par la voie des bateaux à vapeur soit par celle du chemin de fer de Nismes à Beaucaire qui a amené beaucoup de curieux. La population qui encombrait les rues était renouvelée à chaque instant par l'effet rapide des arrivages et des départs du chemin de fer.

La ville de Beaucaire a été, comme à l'ordinaire, le rendez-vous des filous et des escrocs mais il faut le dire, cette année grâce à l'activité et l'intelligence de la police, les malfaiteurs ont été pour la plupart refoulés ou chassés de la ville ; néanmoins quelques

petits vols se sont commis et leurs auteurs ont presque tous été arrêtés.

Un escroc vivement poursuivi au moment où il venait d'enlever une montre à une personne qui se promenait sur le champ de foire, s'est précipité dans le Rhône, où on l'assure qu'il a péri. Un vol de nuit avec effraction et accompagné de circonstance aggravantes a eu lieu ; les coupables ont été arrêtés, la justice instruit.

Dans la nuit du 30 au 31 juillet, la police a fait une descente dans la chambre d'un individu de la ville où étaient réunis des filous d'Arles et de Nismes, tenant une maison de jeu, tous ont été arrêtés.

Le Courrier du Gard  
3 juillet 1840

Beaucaire commence à revêtir son habit de fête : déjà ses baraques sont toutes dressées ; celle-ci attend un italien, celle-là un espagnol, une autre est destinée à un allemand, toutes sont là dans l'impatience de voir leurs hôtes accoutumés ; encore quelques jours et cette ville de Beaucaire si tranquille depuis le mois d'août jusqu'au mois de juin, à l'exception du mouvement que lui imprime le chemin de fer, encore quelques jours, disons-nous et Beaucaire va devenir un pêle-mêle de gens de toutes nations, entendra parler toutes les langues, fera tous les commerces, sans excepter celui de la filouterie proverbiale et des saltimbanques, ces deux sortes de commerces ne manquent jamais en foire.

Mais le commerce honnête, celui qui fait la richesse des nations et des individus sous quel aspect se présente-t-il à l'approche de la foire ? Des personnes bien informées nous promettent ou plutôt nous font espérer de bons résultats. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les vendeurs ne manqueront pas. En parcourant les rues de Beaucaire nous avons vu peu d'enseignes de magasins à louer.

Les premiers établissements ouverts sont toujours les cafés ; et cela se conçoit au mois de juillet par la chaleur et la poussière que l'on hume à Beaucaire. Le quatre cabanes que l'on trouve à droite, en sortant de la porte de Beau-Regard pour aller au pré, sont déjà en pleine activité ; la dernière surtout se fait remarquer par l'élégance de son ameublement et nous devons ajouter que la bière et les rafraîchissements que nous y avons pris ont été délicieux. Le propriétaire de cette cabane a eu l'heureuse idée d'obtenir un bureau pour la distribution des billets de chemin de fer ; rien n'y manque, pas même le déjeuner pour attendre patiemment l'heure du départ. Avis aux consommateurs, de la bonne bière et de bons déjeuners.

#### Mais que fait la police ???

La Gazette du Bas-Languedoc  
15 juillet 1838

La police de la ville de Beaucaire laisse à désirer ; dès l'arrivée des bateaux à vapeur, une nuée de portefaix l'envahit et s'empare des bagages des voyageurs, souvent contre la volonté de ceux-ci, quoique plusieurs gendarmes et un piquet d'infanterie se trouvent sur les lieux. Plusieurs quartiers de la ville sont loin d'offrir toute la propreté qu'on serait en droit d'exiger, on y voit même des tas de fumier.

Mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que malgré des plaintes répétées, la police continue de tolérer, même dans plusieurs rues de la ville, des établissements honteux dont le nombre va croissant. L'intérêt des moeurs publiques, la santé des étrangers qui affluent à la foire et la possibilité de prévenir les vols, devenus

communs depuis trois ans, tout s'unit pour défendre l'arrêt d'un tel état de choses.

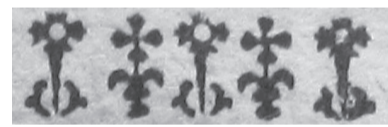
La Gazette du Bas-Languedoc  
26 août 1838

« Aujourd'hui le conseil municipal de Beaucaire justement indigné de la négligence scandaleuse du sieur Peyron, commissaire de police et de ses instincts cupides qui lui aurait fait lever des contributions forcées et exorbitantes, même sur les filles publiques dont il protégeait les établissements honteux, vient de flétrir ce fonctionnaire du sceau d'une réprobation énergique et dans une délibération fortement motivée, a chargé M. le Maire de poursuivre devant l'autorité compétente le sieur Peyron pour donner enfin raison à la morale outragée. »

La Gazette du Bas-Languedoc  
26 mai 1839

« De nombreuses scènes de scandale et de désordre eurent lieu l'année dernière à Beaucaire pendant la foire dans les cafés fréquentés par les femmes publiques dont le nombre avait dépassé toute mesure. Pour prévenir ces inconvenients, M. le Maire de Beaucaire vient de prendre un arrêté très sage qui sera mis en vigueur à la prochaine foire. En vertu de cet arrêté, toutes les personnes qui se proposent de tenir café, restaurant, estaminet, seront tenues de se munir d'une patente et de n'admettre au service de leur établissement que des individus de l'un ou de l'autre sexe qui seront munis d'un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de leur commune et d'un livret délivré par la police de Beaucaire. Tout établissement où l'on contreviendrait aux précédentes dispositions sera immédiatement fermé et le propriétaire poursuivi rigoureusement. »

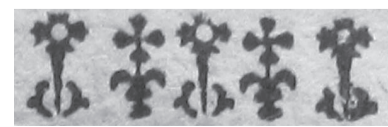
« Ces mesures seront-elles suffisantes pour débarrasser nos regards du spectacle hideux de ces créatures parvenues au dernier degré de la corruption et de l'avi-lissement ? La morale publique a trop souffert d'un commerce aussi honteux. »



En diligence

Gazette du Bas-Languedoc  
12 juin 1836

Le nommé Bontoux, pâtissier à Beaucaire, avait pris place il y a quelques jours sur la banquette de la diligence Boyer Esprit et Cie faisant le service de Beaucaire à Nismes ; à une heure de chemin de Nismes environ, des gendarmes placés à côté ne sont pas peu étonnés de le voir, de propos délibéré, dégringoler de la voiture, au risque de se rompre le cou, et se précipiter à la rencontre d'un jeune homme qui semblait venir dans leur direction. Des cris n'ayant pas tardé à se faire entendre, les gendarmes se hâtent de descendre de la voiture et parviennent, non sans peine, à se rendre maître de B..., qui l'oeil en feu, un pistolet à la main, un autre dans ses poches, faisait les plus violents efforts pour atteindre le fugitif objet de sa fureur. Comme on le voit, les gendarmes ne pouvaient se trouver là, mieux à propos. Bontoux n'ayant pu donner aucune bonne raison d'une telle violence, et persistant toujours dans son projet homicide, a été écroué dans les prisons de Nismes.



### Des faucheurs hors la loi

Le Courrier du Gard  
5 juin 1840

Le fauchage du pré communal est soumis tous les ans à une adjudication. Instruit de l'opération que des personnes déterminées devaient le faucher la veille, toutes mesures exigibles avaient été prises pour éviter cette opération dans le calme. Ces dispositions ne dissuadant pas les insoumis, le maire de Beaucaire dut s'adresser à l'autorité préfectorale pour lui demander la présence de la troupe. Sur l'avis de MM. le Général commandant le département, le Procureur général et le Procureur du Roi auxquels M. le Préfet communiqua le télégramme dès qu'il l'eut reçu, il fut convenu que l'on devait répondre le plus promptement possible à la demande du maire de Beaucaire, et pour agir plus prudemment encore, M. le Préfet se rendit lui-même sur les lieux avec M. le Procureur du Roi et le chef d'escadron de la gendarmerie, tandis que par précaution, 4 compagnies du 8e de Ligne se tinrent prêtes à partir aussi au premier signal, par le chemin de fer.

Pendant les heures de la nuit qui s'étaient écoulées entre le départ du télégramme du maire de Beaucaire et son arrivée à la préfecture, des faucheurs en grand nombre s'étaient rendus sur le pré avec plus de cinquante voitures. Ni la présence de 20 hommes de la gendarmerie, réunis à des gardes champêtres, ni les sommations du commissaire de police n'avaient pu empêcher d'exécuter leur projet. Dès lors qu'arrivèrent M. le Préfet, M. le Procureur du Roi et le chef d'escadron de la gendarmerie, une partie du foin était coupée, et il était certain que sans le secours d'une autre intervention, à la fin de la journée le pré aurait été entièrement dépeupillé. On conçoit, outre la perte éprouvée par la commune, quelle portée funeste auraient eu de pareils résultats sous le rapport de la moralité gouvernementale, administrative et sous celui de l'ordre public.

La nécessité parlait haut. Les quatre compagnies commandées à Nismes furent demandées au général et, grâce à la célérité des wagons de notre chemin de fer, en une demie-heure environ, elles eurent franchi la distance qui leur eût demandé autrefois une grosse demie-journée de marche.

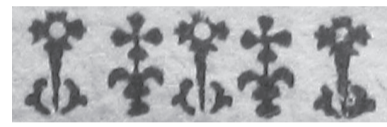
Ces troupes se dirigèrent immédiatement sur le pré envahi, où elles accompagnèrent les autorités. Comme ce pré est à une distance de la ville, on n'y arriva qu'entre 7 heures et 8 heures du soir. Sur la route furent rencontrés plusieurs individus qui revenaient évidemment de faucher et qui conduisaient, les uns des bêtes de somme, les autres des voitures portant du foin. On leur fit rebrousser chemin jusqu'au pré où l'on ne trouva qu'un petit nombre de personnes occupées au chargement d'autres voitures. Elles furent cernées par la troupe et malgré les menaces et même la résistance assez violente de quelques-uns d'entre eux, on parvint à saisir une trentaine de personnes, les plus turbulents qui, pris d'ailleurs en flagrant délit, furent retenus par ordre de M. le Procureur du Roi pour être conduits à Beaucaire et de là à Nismes.

Avertis sans doute de l'arrivée des troupes de ligne, la plupart des faucheurs rassemblés avaient fui dans différentes directions ; mais d'après l'audace de ceux qui étaient restés, on peut présumer que tous réunis, les quatre compagnies et les gendarmes auraient éprouvé de grandes difficultés pour remplir pacifiquement leur mission. On évalue de 3 à 400 le nombre des individus composant le rassemblement du matin.

Il est bon de remarquer que depuis trois ans que le pré de la Palunette était mis en adjudication, aucune voie de fait, aucune réclamation ne s'était opposée à cette mesure. N'est-il pas possible que l'instruction donne à ce sujet des renseignements positifs, et ne fasse remonter la véritable cause de l'événement ?

Après que les prisonniers eurent été réunis aux gendarmes et à la troupe de ligne qui devaient escorter les autorités prirent les devants. Les quatre compagnies furent laissées provisoirement à la disposition de M. le Maire de Beaucaire par M. le Préfet qui fut de retour à Nismes à 11 heures du soir.

Les prisonniers réduits au nombre de neuf, parce qu'on ne voulait retenir que ceux qui se sont montrés les plus violents dans leur résistance, sont arrivés hier à Nismes vers 3 heures de l'après-midi et ont été déposés à la maison d'arrêt.



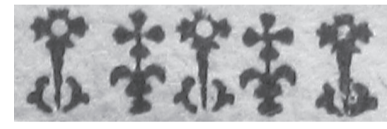
Un voiturier filou

Courrier du Gard  
14 juin 1836

Par suite d'un mandat de perquisition, M. le Commissaire de police de Beaucaire a, dans le mois dernier, procédé au domicile d'un voiturier de cette commune, nommé Pierre Noves, à la saisie d'étoffes, de bas, d'écheveaux de coton, de rubans, de fil, de bretelles, de faux cols, de bouteilles de liqueurs.

Depuis quelques temps, ce voiturier se livrait à des soustractions au préjudice des commissionnaires qui lui confiaient des chargements. Il avait échappé à toutes les investigations exercées pour découvrir le coupable ; lorsque ses démarches ayant été épiées en dernier lieu avec plus de sévérité, on acquit de violents soupçons qu'il était l'auteur de ces soustractions commises. C'est alors que la perquisition fut ordonnée et qu'exécutée avec activité et intelligence, elle eût tout le succès désirable.

Déjà plusieurs personnes ont reconnu des marchandises leur appartenant. S'il en était d'autres qui eussent quelques restitutions à réclamer et il en est certainement, elles n'auront qu'à se présenter au greffe du tribunal où on leur présentera les objets saisis.



Un cadavre

Le Courrier du Gard  
22 juillet 1836

Le 11 de ce mois, à Beaucaire, une foule de curieux accourait vers la rue Descende-du-Château, où dit-on, se trouvait le cadavre d'un homme. La réalité n'avait pas fait défaut à la rumeur publique. Un homme inanimé dans un état d'immobilité complète, était là, gisant sur le pavé, la tête sur un matelas plié. M. Linné, médecin de Beaucaire, appelé bientôt sur les lieux, n'eût pas de peine à détromper ceux qui pensaient que cette mort n'avait pas d'autre origine qu'une rixe survenue entre portefaix ; d'après l'autopsie du cadavre, une apoplexie foudroyante l'avait seule déterminée. Il paraît d'après une déclaration de plusieurs portefaix de Nismes que le cadavre était celui d'un journalier, natif de Nismes, qui s'était rendu à Beaucaire pour s'employer aux travaux de la foire.